

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0212**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition de quatre lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 52, rue Montesquieu et appartenant aux époux Denis

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0212**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de quatre lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 52, rue Montesquieu et appartenant aux époux Denis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, par voie de préemption, de divers locaux dépendant du tènement immobilier en copropriété situé 52, rue Montesquieu à Lyon 7°, lequel était compris dans le périmètre de l'opération d'urbanisme Gryphe-Marseille prévue au plan d'occupation des sols.

Cette opération n'a pas été reprise dans le plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en vigueur.

Néanmoins, dans le cadre de l'optimisation de ce patrimoine pouvant permettre à terme la réalisation d'une opération globale de logements sociaux, la Communauté urbaine propriétaire à ce jour de 16 lots à usage de logements, quatre caves et deux locaux, le tout constituant 673/1 000 des parties communes de l'immeuble, poursuit l'acquisition des lots restants.

Dans ce contexte, les époux Denis ont proposé la cession à la Communauté urbaine des locaux leur appartenant dans cette copropriété située 52, rue Montesquieu à Lyon 7°.

Il s'agit des trois lots n° 26, 27 et 28 réunis en un appartement de 95 mètres carrés, situé au 3° étage de l'immeuble, constituant les 113/1 000 des parties communes de l'immeuble et auquel est rattaché le lot n° 6 correspondant à la cave n° 6 avec les 2/1 000 des parties communes dudit immeuble.

Le prix proposé pour l'acquisition de ces lots, cédés libres de toute location ou occupation, est de 210 000 €, conforme à l'avis de France domaine.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du conseil régional Rhône-Alpes, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006.

Les époux Denis, vendeurs, ayant accepté les conditions d'acquisition qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition des lots de copropriété n° 26, 27 et 28 à usage de logement ainsi que le lot n° 6 à usage de cave, le tout appartenant aux époux Denis et dépendant de l'immeuble situé 52, rue Montesquieu à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis susvisé ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1213 le 21 janvier 2008 pour la somme de 20 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 213 200 - fonction 824, opération 1213 à hauteur de 210 000 € pour l'acquisition et de 3 400 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.